

**2F INVEST**  
**Société civile**  
**au capital de 1 000,00 euros**  
**Siège social : 35, rue de Framerville**  
**80340 PROYART**

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 16 MAI 2024**

**LES SOUSSIGNES :**

**Monsieur François, Gérard, André FLORIN**

Né à AMIENS (Somme), le 26 juillet 1994,  
De nationalité française,  
Célibataire non soumis à un pacte civil de solidarité,

Demeurant 46, rue de Framerville - 80340 PROYART,

***De première part,***

**Madame Bernadette, Irène, WAEYAERT**

Née à LE MESNIL CONTEVILLE (Oise), le 29 mars 1958,  
De nationalité française,  
Epouse de Monsieur Michel, Jean-Marie, Joseph FLORIN, mariés sous le régime de la participation aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître BOIVIN, notaire à GRANDVILLIERS (Oise), le 14 mai 1990, sans modification depuis.

Demeurant 35, rue de Framerville - 80340 PROYART,

***De seconde et dernière part.***

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

## NOMINATION DU GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée :

**Monsieur François, Gérard, André FLORIN**, né le 26 juillet 1994 à AMIENS (Somme), de nationalité française

Demeurant 46, rue de Framerville - 80340 PROYART,

**Monsieur François FLORIN** disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

**Monsieur François FLORIN** accepte les fonctions de gérance qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, **Monsieur François FLORIN** aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

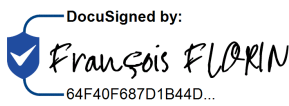
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à **PROYART**  
Le **16 mai 2024**

Fait en un seul exemplaire.

Signature électronique

De convention expresse valant convention sur la preuve, le/la soussigné(e) est convenu(e) de signer électroniquement les présents statuts et ses annexes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service DocuSign ([www.docuSign.com](http://www.docuSign.com)), le/la soussigné(e) s'accordant à reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présents statuts et ses annexes par le service DocuSign ([www.docuSign.com](http://www.docuSign.com)).

<b>Monsieur François FLORIN</b>	
<b>Madame Bernadette FLORIN-WAEYAERT</b>	